



PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2018

I. Contexte économique, social, budgétaire

La commune d'Olloix est une commune rurale dont la population augmente régulièrement ; la périphérie de la métropole clermontoise en fait un lieu attractif pour les personnes qui désirent vivre au calme à la campagne.

Il subsiste quelques commerçants et artisans, dont « La Maison de la Monne » et « La Grange aux Ayres », qui accueillent de nombreux touristes, il existe aussi quelques meublés de tourisme, l'aire naturelle de camping permet de séjourner sur la commune à moindre coût.

Pour l'instant « La Maison de la Monne » n'a pas de gérant, les personnes retenues par la Communauté de communes n'ont pu bénéficier des prêts nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

II. Priorités du budget

Cette année la priorité du budget sera la réfection des fenêtres de la mairie et le changement de la porte d'entrée ainsi que la reprise des branchements électriques dans la salle du conseil et dans les bureaux (mairie et secrétariat), du coup il sera procédé à un rafraichissement des peintures par les agents techniques dans le cadre des travaux en régie.

L'autre priorité sera la poursuite de la construction de la station d'épuration du bourg.

III. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget principal

1. Charges de fonctionnement : 238 114 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent sensiblement car la commune doit faire face à de nouvelles dépenses qu'elle ne peut pas maîtriser : adhésion à la mission locale pour l'Emploi, remboursement à la Com/Com de l'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS), transfert des charges à la Com/Com...

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement l'entretien des réseaux et des bâtiments, les assurances, électricité, téléphone, assurances etc...les charges de personnel et les participations, la plus importante d'entre elles reste la participation au SIVOS de la Monne, en constante augmentation.

La commune a embauché en 2017 un nouveau contrat aidé qui se termine fin juillet, elle ignore si elle pourra recruter un nouveau contrat aidé dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence », bien moins intéressant financièrement pour la collectivité.

Le 1^{er} adjoint souhaite ne plus percevoir d'indemnité de fonction.

Le budget est à nouveau voté sans augmentation des impôts locaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216302596-20180412-SYNTHBP2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2018

2. Ressources de fonctionnement : 238 014 € (218 043 € + 20 071 € d'excédent reporté)

Les ressources de la commune proviennent des trois taxes, des dotations toujours en baisse, des locations de trois bâtiments communaux et de l'aire de camping.

3. Charges et recettes d'investissement : 65 808 €

- 797 € de reste à réaliser pour des forages dans le chœur de l'église
- 22 507 € pour le changement des fenêtres de la mairie et des travaux d'électricité dans la mairie (travaux financés en grande partie par le Département (FIC de 30 % + coefficient bonus altitude) et l'Etat (DETR))
- 1 200 € pour l'installation d'une table et de 2 poubelles sur l'aire de camping et la pose d'un coffret électrique pour 2 500 € environ
- Remboursement du capital des emprunts 13 690 €

4. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune n'exerce plus la compétence « Eau » qui est désormais assurée par la Communauté de communes qui délèguera cette compétence au SIVOM d'Issoire. Compte tenu des délais techniques et administratifs pour adhérer au SIVOM, une convention entre la Commune d'Olloix et Mond'Arverne Communauté a été signée pour permettre la continuité du service durant cette année de transition.

La commune a établi un budget prévisionnel pour 2018 sur lequel il est prévu la pose de compteurs généraux et la pose de compteurs communicants, plus les frais habituels de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement du budget Assainissement consistent principalement en l'entretien du réseau et des stations d'épuration, la taxe modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'eau, les amortissements des travaux et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les recettes proviennent des redevances payées par les abonnés et des amortissements des subventions

Les travaux de la station d'épuration du bourg d'Olloix se poursuivent après une longue période d'interruption due aux intempéries. Pour financer ce projet la commune a contracté deux emprunts, un emprunt à court terme TVA sur 2 ans de 86 000 €, et un de 96 000 € sur 15 ans.

Ces travaux sont financés par le Département (35 % + 5% au titre du Contrat de rivière) et par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 % environ.

IV. Montant du budget consolidé :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Crédits ouverts	Crédits ouverts	Dont Restes à réaliser 2017	
COMMUNE				
Dépenses	238 114	65 808	797	
Recettes	238 114	65 808		
EAU				
Dépenses	53 055	83 776		
Recettes	53 055	83 776		
ASSAINISSEMENT				
Dépenses	45 119	529 134	498 000	
Recettes	45 119	529 134	522 000	
TOTAL GENERAL				
Dépenses	336 288	678 718	498 797	
Recettes	336 288	678 718	522 000	

V. Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels

Sans objet

VI. Niveau de l'épargne brute (chiffres communiqués par le Trésorier pour 2017) :

Budgets	Capacité d'autofinancement = CAF brute	Niveau de l'épargne nette = CAF nette
COMMUNE	25 575	- 14 482
EAU	9 284	9 284
ASSAINISSEMENT	5 348	- 19 652

VII. Niveau d'endettement de la collectivité :

Capital restant dû au 01/01/2018 :

Commune :	121 363.37 €
Eau	0.00 €
Assainissement :	182 000,00 €

VIII. Niveau des taux d'imposition :

Taxe d'habitation :	9,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	132,30 %

IX. Effectif salarial et charges de personnel

L'effectif est de quatre agents titulaires, 1 contrat aidé et 1 agent contractuel :

1. 1 catégorie A : 1 secrétaire de mairie au grade d'attaché territorial, en charge des finances et du personnel (17h/hebdo)
2. 3 catégories C :
 - ✓ 1 agent technique polyvalent à la voirie, à temps plein, au grade d'adjoint technique territorial
 - ✓ 1 agent technique à l'entretien des locaux de la Mairie (7h/hebdo), au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
 - ✓ 1 secrétaire de mairie au grade de rédacteur principal de 2^e classe en charge de l'Etat-Civil, l'urbanisme, la nationalité, l'accueil, le courrier... (10h/hebdo)
3. 2 contractuels :
 - ✓ 1 contrat aidé CUI, CAE pour 21h/hebdomadaire en tant qu'agent technique polyvalent (jusqu'à fin juillet)
 - ✓ 1 agent contractuel en remplacement de l'agent en arrêt grave maladie pour 3h/hebdomadaire (entretien des locaux de la Mairie).

Les charges de personnel sont estimées à 85 960 €, avec l'embauche d'un agent en contrat aidé à mi-temps (jusqu'à fin juillet).